

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérogène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

| Activités<br>Sources d'émissions<br>(1)   | Cancérogènes<br>avérés<br>ou <i>suspectés</i><br>(2) | Probabilité<br>de<br>présence<br>(3) | Commentaires  |
|---|--|--------------------------------------|---|
| Ensilage des fourrages  | <b>Formaldéhyde</b>                                  | Possible                             | Agent conservateur des ensilages, utilisé sous forme de solutions aqueuses (formol) ou sous forme de libérateur de formaldéhyde (hexaméthylènetétramine), généré en milieu acide. |
| Détoxification des tourteaux d'arachide   | <b>Formaldéhyde</b>                                  | Certaine                             | Utilisé pour réduire la teneur en aflatoxine B1 (se reporter à la FAS 6 pour un avis sur la substitution).  |
|   | <b>Aflatoxines</b>                                   | Très probable                        | Contaminant biologique pouvant se développer dans les tourteaux provenant de certains pays chauds et humides.   |
| Tannage des protéines   | <b>Formaldéhyde</b>                                  | Très probable                        | Utilisé pour protéger les protéines (se reporter à la FAS 6 pour un avis sur la substitution).  |
| Préparation de prémix<br>(manipulation, transfert,<br>dosage, mélangeage,<br>conditionnement) | <b>Dichlorure de cobalt</b>                          | Possible                             | Additif utilisé comme oligo-élément.  |
|   | <b>Sulfate de cobalt</b>                             | Possible                             | Additif utilisé comme oligo-élément   |
|   | <b>Composés du cobalt</b>                            | Très probable                        | Ces composés sont utilisés sous la forme de sels (carbonate, acétate, nitrate) comme oligo-élément.<br><i>Note : Le CIRC classe ces composés en cancérogène suspecté.</i>         |

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérogène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

|  |                             |               |  |
|--|-----------------------------|---------------|--|
| Préparation de mélanges (végétaux, prémix, additifs) (réception des ingrédients, transfert, dosage, mélangeage, conditionnement) | <b>Ochratoxine A</b>        | Possible      | Mycotoxines pouvant contaminer les matières premières végétales.   |
|  | <b>Fumonisine B1</b>        | Possible      | La fumonisine B1 est susceptible de contaminer le maïs et ses co-produits.   |
|  | <b>Aflatoxines</b>          | Possible      | La contamination par les aflatoxines est rare dans les matières premières végétales européennes.   |
|  | <b>Dichlorure de cobalt</b> | Possible      | Les prémix sont mis en œuvre à environ 1 % dans les mélanges, qui contiennent ces additifs en faible proportion. L'exposition à ces additifs est donc potentiellement moindre que lors de la préparation des prémix. |
|  | <b>Sulfate de cobalt</b>    | Possible      |  |
|  | <b>Composés du cobalt</b>   | Très probable |  |

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérogènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A      **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](#) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 18 • Mise à jour juillet 2008